

Calendrier

pratique

2022 / 2023

Détachable !

août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
L 1	J 1 RENTRÉE SCOLAIRE	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	M 1	S 1	L 1	J 1	S 1
M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2
M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3 PLAQUETTE VACANCES D'HIVER	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3
J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4
V 5	L 5	M 5 LOISIRS 10/14 ANS	S 5	L 5	J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5
S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	L 6 PLAQUETTE VAC DE PRINTEMPS SÉJOURS ÉTÉ	J 6	S 6	M 6	J 6
D 7	M 7 PISCINE BOURGONNIÈRE	V 7	L 7 PLAQUETTE VACANCES DE NOËL	M 7	S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7 LOISIRS 10/14 ANS JUILLET	V 7
L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	M 8	S 8	L 8	J 8	S 8
M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9 STS - ALSH - MDA	J 9	J 9	D 9	M 9 PLAQUETTE VACANCES D'ÉTÉ	V 9	D 9
M 10	S 10 PISCINE RENAN	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10	L 10
J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	J 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11
V 12	L 12 PLAQUETTE VACANCES D'AUTOMNE	M 12	S 12	L 12	M 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12 PLAQUETTE ENVIE DE SPORT	M 12
S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	L 13 STS - ALSH - MDA	J 13	S 13	M 13	J 13
D 14	M 14	V 14	L 14 ALSH	M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14
L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	M 15	S 15	L 15 STS - ALSH - MDA	J 15	S 15
M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16
M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17
J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18
V 19	L 19 STS - ALSH - MDA	M 19	S 19	L 19	J 19	D 19	D 19	M 19	V 19 Direction de l'éducation fermée	L 19	M 19
S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20
D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21
L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22	S 22
M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23
M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24
J 25 MULTISPORTS ADULTES	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25 LOISIRS 10/14 ANS	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25
V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26
S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27
D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28
L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	M 29	S 29	L 29	J 29	S 29
M 30	V 30	D 30	M 30 LOISIRS 10/14 ANS	V 30	L 30	J 30	J 30	D 30	M 30 GUIDE PRATIQUE	V 30	D 30
M 31		L 31		S 31	M 31	V 31	V 31	M 31		L 31	S 31

Inscription pour les ALSH du mercredi de septembre 2022 à partir de la dernière semaine de juillet 2022

■ DÉBUT DES INSCRIPTIONS ■ SORTIE DES PLAQUETTES

ALSH : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

STS : STAGES SPORTIFS

MDA : MAISON DES ARTS

■ VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

saint-herblain
La Ville

Des tarifs calculés

Selon votre quotient familial caf

Depuis 2010, dans un souci d'équité entre les familles herblinoises, et afin de favoriser l'accès aux offres municipales au plus grand nombre, la Ville a mis en place un tarif dit « au taux d'effort », basé sur le quotient familial CAF (QF CAF). Le QF CAF pris en compte est celui en cours de validité au jour de la constitution (ou mise à jour) du dossier famille. Il prend effet pour la facturation des activités, à compter du 1^{er} jour qui suit sa communication à nos services (pas de rappel sur les factures déjà émises). Ce QF s'applique pour les prestations de septembre 2022 à août 2023. En cours d'année, en cas de modification de la situation professionnelle ou familiale, la mise à jour du QF est possible sur présentation de justificatifs, sauf dans le cas d'inscription à une activité à l'année. En l'absence de quotient familial, le tarif plafond est appliqué lors de la facturation. Il existe toutefois quelques exceptions pour la facturation des activités de la Maison des Arts, les spectacles d'ONYX, et La Bibliothèque.

- Si vous êtes allocataire de la CAF, le QF mentionné sur vos attestations (en cours de validité) sera pris en compte pour le calcul des tarifs des activités municipales. Il doit être actualisé tous les ans à l'occasion de la mise à jour du dossier famille (rubrique s'inscrire aux activités pages 18 et 19).
- Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, contactez nos services pour faire calculer votre quotient familial auprès des services municipaux muni de votre avis d'imposition N-2. Si vous ne souhaitez pas communiquer votre QF, le tarif « plafond » (maximum) vous sera appliqué.

Une tarification au taux d'effort différente selon les activités proposées :

Pour chaque activité proposée, un taux d'effort est voté en conseil municipal. Vous trouverez ci-contre un tableau de correspondance des taux d'effort appliqués par activité.

Le tarif appliqué est calculé ainsi : $QF \times \text{Taux d'effort}$.

Les tarifs sont majorés pour les non-Herblinois sauf pour l'activité «Terminus 3» et pour les activités périscolaires des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Herblain. Vous pouvez également calculer directement le coût de votre activité grâce au simulateur en ligne sur saint-herblain.fr

Simplifiez vos démarches et facilitez le calcul de vos tarifs chaque année en autorisant le partage de données avec la CAF de Loire-Atlantique.

Donner votre consentement par écrit à nos services et ils se chargent à votre place de récupérer en fin d'année scolaire votre quotient familial applicable pour l'année suivante, vous n'avez plus l'attestation de quotient familial CAF à fournir chaque année (rubrique « s'inscrire aux activités » pour la facturation des activités organisées par la Direction de l'éducation et la direction des sports, de l'animation et de la vie associative).



Tarifs

En dehors des vacances

	Taux d'effort appliqué	Unité de facturation	Tarif plafond pour les Herblinois	Tarif plafond pour les non Herblinois
Pause méridienne Restauration scolaire	0,385%	journée	5,29 €	
Accueils périscolaires	0,06%	1/2 heure	1,70 €	
Garderie mercredi midi	0,12%	journée	3,40 €	
ALSH* mercredi sans repas	0,40%	1/2 journée	10,97 €	21,94 €
ALSH mercredi avec repas	0,80%		16,64 €	33,28 €
Accompagnement aux leçons	gratuit	1 heure		
Multisports	5,65%	1h/semaine toute l'année	86,19 €	172,38 €
Cours collectifs de natation	15%	40 mn/semaine-toute l'année	137,15 €	274,30 €
Musique - cours individuels	24,85%	1 an	496,64 €	993,28 €
Location d'instruments	9,50%		134,55 €	269,10 €
Musique - cours collectifs	6,87%		69,52 €	
Arts plastiques	11,70%		326,38 €	652,76 €
Terminus 3 Voir plaquette p.9		forfait mensuel 4 h	38,75 €	
		forfait occasionnel 4 h	11,00 €	

Pendant les vacances

ALSH Journée	1%	journée	20,82 €	41,64 €
ALSH après-midi sans repas	0,40%	1/2 journée	10,97 €	21,94 €
Nuitées ALSH	1%	nuitée	12,93 €	25,86 €
Séjours en France	2,60%	journée	57,76 €	115,52 €
Séjours à l'étranger	3%	journée	65,60 €	131,20 €
Stages sportifs ou loisirs	6,55%	au stage base 5 jours	102,35 €	204,70 €
Offre de loisirs	niveau 1	par activité	8,39 €	16,78 €
	niveau 2		16,80 €	33,60 €
	niveau 3		42,01 €	84,02 €
Stages artistiques de découverte	2,62%	16 heures par semaine de stage	63,90 €	127,80 €

*ALSH : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT